



MDC Concept

Organisme de Formation Professionnelle enregistrée sous le numéro 76.11.01442.11 auprès du préfet de région d'Occitanie

FORMATION INCENDIE

Référentiels : Art. R4227-28/-39 du Code du Travail, Règlementation Incendie E.R.P., Règles A.P.S.A.D., Code de la construction et de l'habitation.

Pré-requis d'accès à la formation : Connaître les consignes incendie de son établissement

Durée : 1h30

Nombre de participants : de 1 à 12 participants par session

Public concerné : Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T.

OBJECTIFS :

- Savoir réagir face à un début d'incendie dans l'établissement,
- Comprendre et connaître les consignes de prévention et d'évacuation,
- Savoir reconnaître et utiliser les extincteurs,
- Savoir fixer les priorités.

PROGRAMME :

☐ Formation théorique

- Le risque incendie en général et spécifique à l'établissement,
- Le triangle du feu,
- Les différentes classes de feu,
- Les modes de propagation d'un incendie,
- Les différents moyens d'extinction de l'établissement:
 - Règle d'implantation,
 - Qualité et Quantité de charge,
 - Moyen de mise en œuvre,
 - Distance d'attaque,
 - Action sur la combustion.
- Les plans de l'établissement,
- Les consignes de l'établissement,
- Savoir donner l'alarme,
- Les différents numéros et le contenu du message d'alerte.

☐ Formation pratique

- Visite du site afin de visualiser les moyens de lutte en présence,
- Mise en œuvre d'un extincteur en toute sécurité,
- Manipulations des extincteurs sur feux réels.

MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Tout le matériel pédagogique en adéquation avec la formation choisie est fourni par nos soins : ordianteur portable, vidéoprojecteur, accessoires, supports informatiques personnalisables aux risques de l'établissement.

Pour la pratique, des extincteurs CO2, et des Extincteurs Portatifs à Eau ainsi qu'un bac écologique générateur de feu sans eau sont fournis.

METHODE PEDAGOGIQUE :

Apprentissage des savoir-faire par méthode expositive, démonstrative et participative.

DOCUMENTS PEDAGOGIQUES :

Extrait des articles réglementaires, Guide « Sensibilisation »

MODALITES D'EVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS :

Evaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques par capitalisation verbale.

VALIDATION PAR ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FIN DE STAGE.

METTRE A DISPOSITION DU FORMATEUR :

Une salle de cours avec tableau blanc, une aire de feu sécurisée de 16 m², les consignes de l'établissement et le registre de sécurité.